

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-05-07 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2012 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:  
Rachel Laflamme, François Parenteau, Roger Tessier,  
Denis Laroche et Jocelyn Verrier

Lina Lacharité, conseillère, est absente

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(12-05-107) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(12-05-108) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2012 soit accepté tel que rédigé.

**(12-05-109) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2012 soit accepté tel que rédigé.

**(12-05-110) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mai 2012 soient acceptés et payés.

NO. BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
5989	Salaire employés Commission de la Santé & de la Sécurité au Travail	Mois mai 2012 Ajustement 2011 et frais de dossier 273.03\$ 273.03\$
5990	Excavation Yergeau Enr.	#2680-2681 Travaux dans le 11 <sup>e</sup> rang ventre de bœuf 1 095.12\$

5991	Société Canadienne du Cancer	Relais pour la vie Wickham/ aide financière	100.00\$
5992	Cegep de Drummondville	Bourses étudiantes 2012	350.00\$
5993	Bell mobilité Inc.	Frais de cellulaire mars 2012	40.36\$
5994	Postes Canada	Médias poste mars 2012	135.61\$
5995	Hydro-Québec	Luminaires mois de mars 2012	394.50\$
5996	Visa Desjardins	Frais annuel pour une carte de crédit	60.00\$
5997	Constructions DJL Inc.	#68000552-#69000012 Achat de pierre pour le 11 <sup>e</sup> rang /ventre de bœuf	741.50\$
5998	Delude Pauline	Achat de livre pour la bibliothèque subvention	200.00\$
5999	Demers Urgel	Remboursement taxes 2010-2011-2012	284.64\$
6000	Bell Canada	Lignes téléphoniques avril 2012	390.91\$
6001	Proulx Bertrand	Remboursement outils (mèches)/ Canadian Tire	57.48\$
6002	Dominic Boisvert	Gestion des archives 2012	1 018.50\$
6003	Les Éditions Juridiques FD	#294137 Renouvellement de la mise à jour /Code municipal	77.70\$
6004	Équipement Sanitaire Drummond	#123735 Produits nettoyeurs école & #264442 Verres coniques Centre Comm.	222.62\$
6005	Excavation Yergeau Enr.	#2685 Creusage pour le canal de l'école/ fils électrique	254.39\$
6006	Gilles Côté	#1963 Déplacement des palettes	91.98\$
6007	L'Industrielle Alliance	Assurance collective mois de mai 2012	556.98\$
6008	Jean-Pierre Carpentier Enr.	#076549-076550 Nivellement des chemins de gravier	2 566.23\$
6009	Julie Yergeau	Frais de déplacement avril 2012	75.25\$
6010	Laboratoire d'Environnement SM	#1175856 Analyses d'eau mois de mars 2012	154.07\$
6011	Location Yergeau Inc.	#039454-#039690 Location scie à béton pour voirie et école	237.08\$
6012	Logibo Informatique Inc.	#11704 Protection du rotateur à la bibliothèque	40.24\$
6013	Marché Ste-Jeanne D'Arc	#0286 et #0451 Quincaillerie et bouteilles d'eau école & Centre Comm.	154.25\$
6014	Marco Mini-Mécanique Inc.	#34181 achat d'une brosse pour balai & #34442 achat tracteur à gazon Toro	6 006.19\$
6015	Mégaburo	#50-0792675 et 50-0795587 Papeterie & #50-0795587 Lecture compteur du photocopieur avril 2012	192.62\$
6016	MRC de Drummond	#2012-00457 Charges en inspection, #2012-00342 Charges en inspection, #2012-00349 papeterie permis, #2012-00352 mutations mars 2012, #2012-00426 Révision avril 2012 & Versement mai 2012	5 122.61\$
6017	Municipalité de Durham Sud	Facture service incendie du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012	19 451.15\$
6018	Postes Canada	Médias poste mois d'avril 2012	46.93\$
6019	Richard Lacharité Chauffage	#5051-5052 Plan A pour l'entretien des fournaies à l'huile au garage & à l'école	551.16\$
6020	RIMGD Bas St-François	Versement mois de mai 2012	3 924.00\$
6021	Rona	#221971-1 Teinture table de pique-nique, #223107-1 mèches & bidon d'essence, #223885-1 peinture marqueur &	169.63\$

		#224357-1 patte de table pour école	
6022	SPA de Drummond	2 <sup>e</sup> versement 2012/fourrière municipale	806.84\$
6023	Telus	Frais de cellulaire avril & mai 2012	77.60\$
6024	Ultraconfort	#219148-#219367 huile à chauffage	2 057.80\$
6025	Visa Desjardins	#169378 Activation & équipements Telus, #A0607257-#A0608538- #A0609604-#A0610735, #0611454 essence camion et tracteur, Achat conseil et frais annuel pour une carte de crédit	636.14\$
6026	Construction Benoit Moreau	Rénovation école/ paiement final	1 000.00\$
6027	Yergeau Étienne	Entretien de la patinoire 2012	2 800.00\$
6028	Eauvy M/N Inc.	#19298 Achat et installation de la Lampe UV à l'école	3 077.88\$
6029	Excavation André Provencher Enr.	#612350 Achat et transport de pierre dans le 11 <sup>e</sup> rang	414.95\$
6030	Hydro-Québec	Luminaires avril 2012	391.34\$
6031	Trav-eaux Girardot Enr.	#218369 Réparation chauffe eau au garage	57.49\$
6032	La Coop St-André D'Acton	#FC00014570 Achat de sel pour les adoucisseurs d'eau	465.21\$

### **DÉPÔT DES RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS**

La secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses comparatif de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à la Loi. Les rapports sont joints en annexe « A ».

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 344**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 344.

*Madame Rachel Laflamme, conseillère se retire des délibérations et de la décision du prochain sujet étant donné que les propriétés visées appartiennent à son conjoint et son beau-père*

### **(12-05-111) ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF CONCERNANT DES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES C1 ET AF4**

CONSIDÉRANT que le conseil désire interdire l'implantation de commerces de vente au détail de boissons (bar) dans la zone C1;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Miro demande au conseil d'autoriser sur une base permanente, l'étalage de machinerie sur un terrain en bordure du 10<sup>e</sup> rang à proximité de son usine où est fabriquée la machinerie;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que soit adopté le projet de règlement numéro 348, intitulé : « Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif

concernant des usages commerciaux dans les zones C1 et AF4 », dont copie d'un projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que les objets et les conséquences de l'adoption de ce projet de règlement seront expliqués par le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire au cours d'une assemblée publique de consultation;

Que lors de cette assemblée publique les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer sur le projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC de Drummond**  
**MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 348**

**Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant des usages commerciaux dans les zones C1 et AF4**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, le 5 février 1990;

ATTENDU QUE le conseil désire interdire l'implantation de commerces de vente au détail de boissons (bar) dans la zone **C1**;

ATTENDU QUE l'entreprise Miro demande au conseil d'autoriser sur une base permanente, l'étalage de machinerie sur un terrain en bordure du 10<sup>e</sup> rang à proximité de son usine où est fabriquée la machinerie;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné le \_\_\_\_\_;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, soient modifiés de la façon suivante:

1. La grille des spécifications faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif est modifiée en enlevant à la liste des usages déjà autorisés les zones **C1** et en ajoutant à la liste des usages déjà autorisés dans **AF4** les usages suivants:
  - Dans la zone **C1**, tous les usages compris dans le Groupe Commerce I sont autorisés en faisant exception pour les usages de vente au détail de boissons (bar) lesquels y seront dorénavant interdits.
  - Dans la zone **AF4**, il est permis d'étaler de la machinerie agricole fabriquée dans une usine située dans la zone industrielle **I5** en autant que l'étalage se fasse sur un terrain voisin ayant une superficie inférieure à 1400 mètres carrés et que ledit terrain est

situé le long du Rang 10 à moins de 100 mètres des limites de la zone industrielle **I5**.

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no \_\_\_\_\_.

---

Claude Bahl, maire

---

Julie Yergeau, dir.-gen.

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement sur la tarification des modifications aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction.

**(12-05-112) ACCEPTATION SOUMISSION TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

Ouverture des soumissions mercredi le 2 mai 2012 à 11:05 heures au bureau municipal, en présence de:

M. Claude Bahl, maire  
Mme Julie Yergeau, secrétaire-trésorière  
Mme Lyne Tessier, secrétaire- trésorière adjointe

CONSIDÉRANT que des appels d'offre ont été faits sur invitation;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues, soit de:

- Construction DJL Inc.
- Pavage Drummond Inc.
- Vallières Asphalte Inc.

CONSIDÉRANT que les prix (avec taxes) pour ces soumissions sont de:

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| • Construction DJL Inc.   | 147.76\$/T.M. |
| • Pavage Drummond Inc.    | 148.32\$/T.M. |
| • Vallières Asphalte Inc. | 126.47\$/T.M. |

CONSIDÉRANT que la soumission de "Vallières Asphalte Inc." est donc la plus basse soumission et en tous points conforme aux documents de soumission;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la soumission de "Vallières Asphalte Inc." soit acceptée au montant de cent vingt-six dollars et quarante-sept cents la tonne métrique

(126.47\$/T.M.) incluant les taxes relativement aux travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés dans divers chemins municipaux;

Que ce contrat soit donné aux conditions prévues dans les documents de soumission;

Que les travaux doivent être exécutés avant le 29 juin prochain;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec " Vallières Asphalte Inc ";

Qu'une somme de trente-cinq mille dollars (35 000.\$) soit allouée pour ces travaux de rapiéçage d'asphalte, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-625).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-113) DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES/ PAVAGE ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions publiques relatives aux travaux de pavage sur la route O'Brien ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie publique relativement aux travaux de pavage sur la route O'Brien;

Que la demande de soumissions soit publiée dans le site internet SEAO et dans le journal l'Express de Drummondville ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à déterminer la date d'ouverture des soumissions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-114) CONSTATS D'INFRACTION / ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 constats d'infraction émis par l'Ordre des ingénieurs du Québec concernant les plans, les devis et les travaux de pulvérisation et de rechargement de la route O'Brien ;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité plaide coupable aux infractions relatives aux travaux sur la route O'Brien émis par l'Ordre des ingénieurs du Québec ;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2012 soit « 02-320-00-970 CONSTAT D'INFRACTION » ;

Qu'une somme de neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (9 395.\$) soit prise dans le surplus libre de la Municipalité de Lefebvre et de l'affecter au

budget 2012 « (02-320-00-970) CONSTAT D'INFRACTION » afin de rencontrer les dépenses relatives au paiement des constats d'infraction :

(02-320-00-970) 9 395.\$ pris dans le poste budgétaire  
« Surplus libre (59-110-00-000) »

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement au ministre des Finances au montant de 9 395.\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-00-970).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-115) DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES /  
ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER  
SAISONS 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie publique relatives à l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie publique relativement à l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015;

Que la demande de soumissions soit publiée dans le site internet SEO et dans le journal l'Express de Drummondville ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à déterminer la date d'ouverture des soumissions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-116) PAIEMENT DE FACTURES / JU HOULE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT que 4 palettes d'asphalte froide ont été commandées au mois d'avril;

CONSIDÉRANT les factures de JU Houle Ltée. au montant total de deux mille cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-douze cents (2193.72\$) incluant les taxes;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter les factures de JU Houle Ltée.;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de six cent soixante dollars (660\$), pris dans le poste budgétaire (02-320-00-515) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-01-625) :

(02-320-01-625) 660.\$ pris dans le poste budgétaire (02-320-00-515)

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des factures à JU Houle Ltée. au montant de 2193.72\$ pris dans le poste (02-320-01-625).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-117) ENLÈVEMENT RÉSERVOIR À L'HUILE À L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT les recommandations de la Régie du Bâtiment concernant l'enlèvement du réservoir à l'huile souterrain de l'école;

CONSIDÉRANT l'offre de service « 6144-Lefebvre » de Léveillée Tanguay, entrepreneur pétrolier;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité mandate Léveillée Tanguay, entrepreneur pétrolier, pour les travaux concernant l'enlèvement du réservoir à l'huile souterrain de l'école;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de cinq mille dollars (5 000.\$), pris dans les postes budgétaires (02-320-00-411) et (02-140-00-141) et affectés dans le poste budgétaire (02-702-92-522) :

(02-702-92-522) 2 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-411)

(02-702-92-522) 3 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-140-00-141)

Qu'une somme de cinq mille dollars (5 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-702-92-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-118) ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-ST-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie recommande d'approuver l'entente présentée lors d'une séance d'information aux municipalités membres, tenue le 23 avril 2012 ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre approuve l'entente proposée par la Régie;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Julie Yergeau et le maire Claude Bahl à signer pour et au nom de la municipalité de Lefebvre l'entente relative à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-119) ENTENTE POUR LE BÂTIMENT DE L'ÉGLISE RELATIVEMENT À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec M. Guillaume Roberge et Mme Véronique Tessier concernant l'alimentation temporaire en eau potable du bâtiment de l'église;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre l'entente pour le bâtiment de l'église relativement à l'alimentation temporaire en eau potable;

Que la dite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-05-120) DOSSIER ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que certaines mesures concernant la description du terrain de l'église ne sont pas précises;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'indiquer au contrat de vente que ces mesures sont approximatives;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil de la municipalité de Lefebvre d'accepter que l'achat de l'immeuble de l'église (terrain et bâtiment) soit fait sans certificat de localisation et sans arpentage;

Que les mesures imprécises soient indiquées approximativement au contrat de vente;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc et au notaire Denis Tanguay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-05-121) RÉSERVATION DE LA SALLE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc a fait des réservations de la salle de l'église pour 4 événements soit en mai, en septembre et en décembre prochains;

CONSIDÉRANT que la municipalité va acquérir l'église dans les prochaines semaines;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité honore les réservations de la salle de l'église faites par la Fabrique lorsqu'elle sera propriétaire du bâtiment;

Que les revenus de location de ces réservations soient conservés par la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc;

Qu'aucune autre réservation de la salle ne soit acceptée avant son aménagement pour les locations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-122) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / ISABELLE DE SERRES**

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Madame Isabelle De Serres pour l'utilisation à des fins non agricole du lot 795P du Canton de Durham est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que le terrain est compris dans la zone agro-forestière (AF4);

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de terrain disponible pour le projet visé par la présente demande, dans des espaces appropriés ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre d'appuyer la demande de Madame Isabelle De Serres concernant l'utilisation à des fins non agricole du lot 795P du Canton de Durham;

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-123) DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'un groupe de personnes en collaboration avec Madame Pauline Delude organise la Fête nationale 2012;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent une aide financière à la municipalité;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit autorisée comme aide financière;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le versement de l'aide financière au montant de 2 000.\$ au Comité de la Fête nationale de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (02-701-91-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-124) TERRITOIRE DE MARCHÉ / TRANSPORT SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la nouvelle politique sur le transport scolaire de la Commission scolaire des Chênes qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'opposition des parents et de l'ensemble de la collectivité concernant particulièrement le territoire de marche en zone urbaine;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié à nouveau cette politique et est préoccupé par la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT que la municipalité constate régulièrement que la limite de vitesse de 50km/h est rarement respectée dans le village et principalement sur le 10<sup>e</sup> rang;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que par le conseil de la municipalité de Lefebvre de demander à la Commission scolaire des Chênes de modifier sa nouvelle politique sur le transport scolaire en prenant compte des particularités de l'ensemble du territoire des municipalités en milieu rural;

Que la municipalité est d'avis que la commission scolaire continue d'assurer le transport des enfants qui demeurent dans la zone de 50 km/h;

Que copie de la présente résolution soit transmise au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, à Madame Christiane Desbiens, directrice générale de la Commission scolaire des Chênes, à Madame Geneviève Sergerie, présidente du conseil d'établissement de l'école Sainte-Jeanne d'Arc, à Monsieur Étienne-Alexis Boucher, député du Comté de Johnson, à la Sûreté du Québec, à la MRC de Drummond et aux municipalités constituantes de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-05-125) CONTRIBUTION ANNUELLE / CROIX-ROUGE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT la contribution annuelle selon l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne au montant de cent cinquante dollars (150.\$), pris dans le poste budgétaire (02-130-01-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-05-126) TOURNOI DE GOLF "FONDATION JEUNESSE JOHNSON"**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre a été sollicitée par les organisateurs du Tournoi de golf "FONDATION JEUNESSE JOHNSON";

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis, à l'issue de cette journée, permettront à des jeunes de la circonscription de Johnson de bénéficier d'une aide financière pour divers projets personnels qui visent l'excellence;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité accorde une aide financière au « Fondation Jeunesse Johnson" au montant de cent dollars (100.\$);

Que la secrétaire- trésorière soit autorisée à faire le paiement de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-05-127) TOURNOI DE GOLF DES SERVICES DES INCENDIES DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre a été sollicitée par les organisateurs du Tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis, à l'issu de cette journée, seront remis dans la région desservie par les services des incendies pour apporter un peu de réconfort à des enfants malades;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité accorde une aide financière au «Tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie » au montant de cent dollars (100.\$);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-05-128) SUBVENTION LIVRES / BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Delude, coordonnatrice de la bibliothèque, s'occupe des subventions pour l'achat de livres et par conséquent l'achat des livres;

CONSIDÉRANT que les livres sont souvent achetés à des endroits où il n'est pas possible pour la municipalité de faire ouvrir des comptes;

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Delude, demande à la municipalité de lui remettre l'argent des subventions pour l'achat de livres afin qu'elle ne soit pas tenue d'avancer elle-même l'argent pour le paiement des livres;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal accepte que les subventions reçues pour l'achat des livres soient remises à Madame Pauline Delude, coordonnatrice de la bibliothèque;

Que Madame Pauline Delude remettre régulièrement les factures à la municipalité concernant les achats de livres;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser tous les montants de subventions qui seront reçus pour l'achat de livres à Madame Pauline Delude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-05-129) UTILISATION DU STATIONNEMENT PAR LA CANTINE CÉCILE**

CONSIDÉRANT que la "Cantine Cécile" sur la propriété de Madame Cécile Cimon ne dispose pas de stationnement pour ses clients;

CONSIDÉRANT que Madame Cécile Cimon utilise une partie du stationnement de la Municipalité de Lefebvre situé près de sa cantine;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le Conseil Municipal d'autoriser Madame Cécile Cimon à utiliser une partie du stationnement pour mettre à la disposition des clients de la "Cantine Cécile";

Que des frais de trois cent cinquante dollars (350.\$) soient exigés à Madame Cécile Cimon pour l'utilisation du stationnement;

Que cette autorisation soit valide du 7 mai 2012 au 31 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-05-130) AMÉNAGEMENT PLATE BANDE / HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire égayer l'Hôtel de Ville pour la période estivale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Catherine Yergeau;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que Catherine Yergeau effectue la mise en forme de la plate-bande à l'Hôtel de Ville, soit le nettoyage, la préparation de la terre, la pose de l'engrais, la plantation des fleurs annuelles et fournisse l'engrais, le paillis et les fleurs au montant de deux cent quatre dollars (204.\$);

Qu'une somme de deux cent quatre dollars (204.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-05-131) CUEILLETTE DE PNEUS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre est inscrite chez RECYC-QUÉBEC depuis le mois de mai 1997;

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC effectue gratuitement la cueillette des pneus d'automobiles, de camionnettes et de camions hors d'usage;

CONSIDÉRANT que "Transport Charette Inc." est le transporteur accrédité par RECYC-QUÉBEC pour la cueillette des pneus hors d'usage;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre organise une journée pour la cueillette des pneus hors d'usage dans le mois de mai, soit le 24 de 14h00 à 19h30 et que les pneus soient entreposés sur le terrain du garage municipal au 224, rue Tessier à Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05- 132) APPUI À LA DEMANDE DE TENUE ET FINANCEMENT D'ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) coordonne des États généraux sur le bassin versant;

CONSIDÉRANT que la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau (inondations, cyanobactéries, économie d'eau potable, protection des sources, etc.) et que les solutions exigent une meilleure collaboration à l'échelle du bassin versant;

CONSIDÉRANT que ces États généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant;

CONSIDÉRANT que ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

CONSIDÉRANT que les États généraux bonifieront le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant et justifieront davantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE;

CONSIDÉRANT que les membres de l'OBV Yamaska, réunis à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 29 mars 2012, ont voté à l'unanimité d'œuvrer en 2012 à la tenue d'États généraux;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU de soutenir l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-133) FINALE DES JEUX DU QUÉBEC-HIVER 2015 / APPUI À LA CANDIDATURE DE DRUMMONDVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la venue, à l'hiver 2015 de la Finale des Jeux du Québec à **Drummondville** dans la région du **Centre-du-Québec** représente à nos yeux une occasion extraordinaire, permettant à notre jeunesse de se lier d'amitié, de coopérer, de fraterniser et également de connaître des jeunes des autres régions du Québec, pendant les 10 jours de ce grand événement sportif typiquement québécois;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes.

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Lefebvre, de concert avec le milieu organisateur, la région et le sport fédéré, en conformité avec les modalités entendus aux Jeux du Québec, s'engagent à :

- appuyer la Ville de Drummondville dans ses démarches pour l'obtention de la 50<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec d'hiver 2015;
- promouvoir la Finale des Jeux du Québec - Hiver 2015. C'est-à-dire informer ses citoyens de la programmation de la Finale des Jeux du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-05-134) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants:

(02-130-00-414) 14.\$ pris dans le poste budgétaire (02-130-00-459)

(02-295-00-451) 14.\$ pris dans le poste budgétaire (02-130-00-459)

(02-320-00-455) 6.\$ pris dans le poste budgétaire (02-130-00-459)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 7 mai 2012 \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

### **CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES**

- Ministre délégué aux Transports : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- MRC de Drummond : Procès-verbal du 4 avril 2012
- MRC de Drummond : Entrée en vigueur du règlement MRC-688
- RIGD Bas St-François : Procès-verbal du 23 avril 2012
- Biblio CQLM : Assemblée annuelle
- Rapport sur la Journée bénéfice au profit d'Accueil Grossesse Drummondville

### **(12-05-135) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Jocelyn Verrier à 22:35 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière